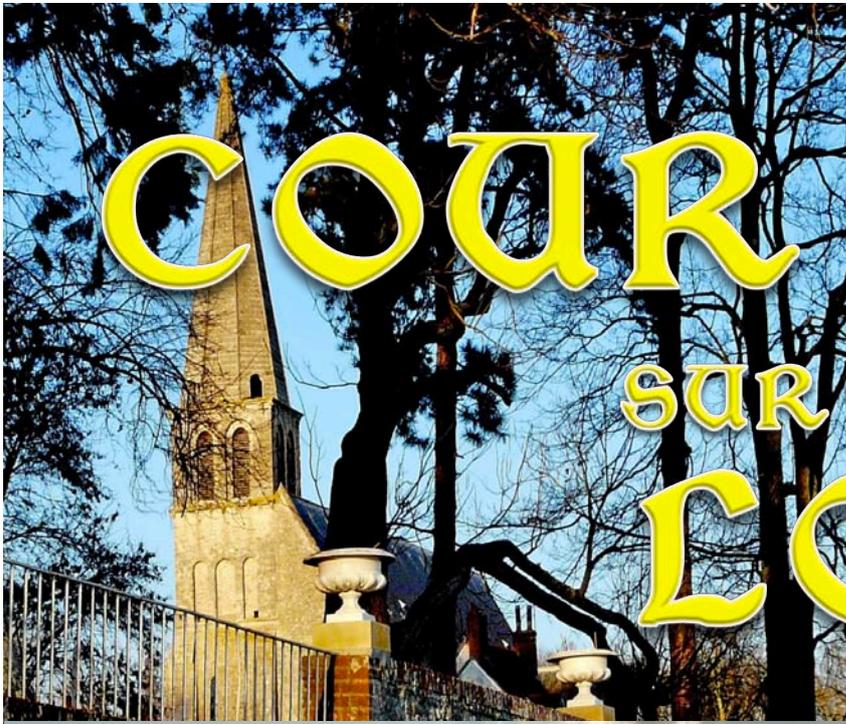


COUAR SUR LOIRE



BULLETTIN
MUNICIPAL

2
0
2
0

Votre nouvelle équipe municipale



Le maire , Annie GONCALVES entourée à droite du 1er adjoint, Jean-Michel MORISSET et à gauche du 2ème adjoint, Jean-Yves GONIDEC.

Derrière de droite à gauche : Alix de LAUBIER, François DAUBIGNY , Benjamin GIRARD, Sylvester GENTÉ, Bertrand POMMIER, Béatrice OKECKI, Joël LAMBLIN et Serge LE GOFF

**En raison du contexte sanitaire,
nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer
la date de la cérémonie des vœux.**



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Le 15 mars dernier, vous avez désigné au premier tour votre nouvelle équipe municipale composée d'élus expérimentés et d'élus nouveaux.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à vous remercier de votre confiance.

Dès le 17 mars, la France a dû se confiner pour faire face à l'épidémie COVID-19 et notre vie quotidienne en a été bouleversée. La priorité nationale a été de s'attacher à préserver la santé de tous. Et pour cela, tout ce qui n'était pas indispensable aux soins, à l'alimentation, aux situations d'urgence s'est arrêté. Nous remercions sincèrement et chaleureusement toutes les personnes qui ont témoigné de leur solidarité au quotidien.

Après plusieurs semaines d'incertitude, le Conseil municipal d'investiture s'est réuni le samedi 23 mai à huis clos.

Autour de moi, l'équipe d'adjoints et de conseillers aborde ce mandat avec beaucoup d'enthousiasme dans cette période exceptionnelle. Elle a commencé à travailler sur la feuille de route proposée.

Les travaux de l'aménagement du tourne-à-gauche sur la RD 2152 ont démarré au printemps dernier pour se terminer début décembre. Le but principal est la sécurisation des carrefours rue de la Loire et rue des Acacias empruntés par de nombreux automobilistes. Simultanément, la commune a réalisé les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière.

Le contexte actuel nous incite à la prudence pour les projets à venir. Les travaux engagés cette année représentent un budget important pour notre commune et nous invitent à limiter nos dépenses.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous avons entamé le deuxième confinement et un assouplissement s'est mis en place fin novembre pour l'ouverture des commerces. Mais de nombreux autres secteurs restent fermés jusqu'à fin janvier 2021. Nous avons une forte pensée pour tous ces secteurs fortement pénalisés.

Nous regrettons l'annulation d'un certain nombre de nos manifestations ainsi que celles prévues par les associations.

Le département de Loir-et-Cher, la Région, la Communauté de communes Beauce Val de Loire ont mis en place dès le début de la pandémie, en mars dernier, des mesures inédites de soutien en direction de nos territoires. Aujourd'hui, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, le conseil départemental déploie un plan de relance pour soutenir de manière forte l'économie de nos territoires.

Nous devons toutes et tous rester prudents et vigilants et conserver encore pour quelque temps les bons réflexes de protection sanitaire.

J'ai une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui connaissent ou ont connu la souffrance physique et morale pendant cette année.

Enfin, je me fais le porte-parole du Conseil municipal pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé, pour vous, vos familles et vos proches.

Prenez bien soin de vous et de votre entourage.

A bientôt,

Votre Maire,
Annie Goncalves

APPELS D'URGENCE

- ➔ Action Anti-nuisibles (dératisation, guêpes...)
06 15 84 42 40
- ➔ Centre Antipoison : 02.41.48.21.21
- ➔ Chirurgiens-dentistes de garde : 02.54.78.17.26
dimanches et jours fériés 9h-12h / 14h-17h
- ➔ Fraude à la carte bancaire sur internet (Perceval)
0 892 705 705 - www.service-public.fr
- ➔ Pharmacie de garde : 3237
- ➔ Pompiers : 18
- ➔ SAMU : 15

MAIRIE

☎ Tél. 02 54 46 83 60

✉ mairie-cour@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

Mme Catherine DUVIGNEAU

3 rue de l'Ecole

Cour sur Loire

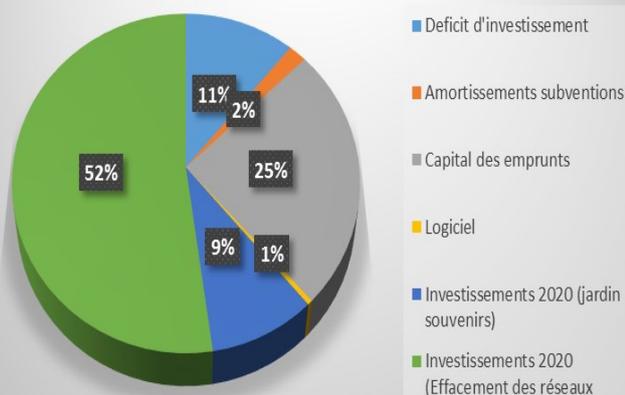
www.assistant-maternel-41.fr

SITES INTERNET

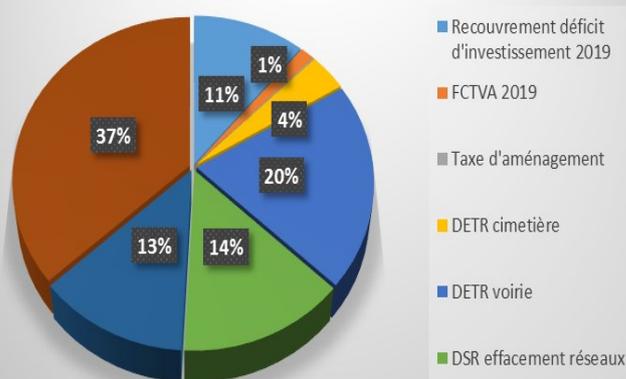
- www.ants.gouv.fr
. Immatriculation, carte d'identité, passeports, permis de conduire, accueil des étrangers
- www.ameli.fr
. Attestation de droits, envoi de feuille de soins, changement d'adresse, perte et vol de carte vitale, carte européenne d'assurance maladie
- www.demarches.interieur.gouv.fr
. Acquisition et détention d'armes, élections, volontariat, porter plainte, déclaration d'une manifestation, professionnels de l'automobile, associations, réglementation routière, addiction, chiens dangereux
- www.legifrance.gouv.fr
. Lois et règlements, jurisprudences, accords collectifs

BUDGET PRIMITIF 2020			
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Deficit d'investissement	15 995,51 €	Recouvrement déficit d'investissement 2019	15 995,51 €
Amortissements subventions	2 600,00 €	FCTVA 2019	2 000,00 €
Capital des emprunts	35 977,00 €	Taxe d'aménagement	200,00 €
Logiciel	600,00 €	DETR cimetière	5 391,00 €
Investissements 2020 (jardin souvenir)	13 000,00 €	DETR voirie	29 000,00 €
Investissements 2020 (Effacement des réseaux)	74 609,13 €	DSR effacement réseaux	20 000,00 €
		Amortissements travaux	18 000,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	52 195,13 €
	142 781,64 €		142 781,64 €
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractères général	78 990,00	Produits de services	15 820,00 €
Charges de personnel	62 300,00	Impôts et taxes	96 500,00 €
Autres charges et frais assimilés	27 084,00	Dotations et subventions	46 700,00 €
Charges financières (interets)	4 260,00	Autres produits	15 000,00 €
Charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	- €
Atténuation de produits	5 929,00	Amortissements subventions	2 600,00 €
Amortissements travaux	18 000,00	Résultat de fonctionnement reporté (88133,64-15995,51)	72 138,13 €
Virement à la section d'investissement	52 195,13		
	248 758,13		248 758,13

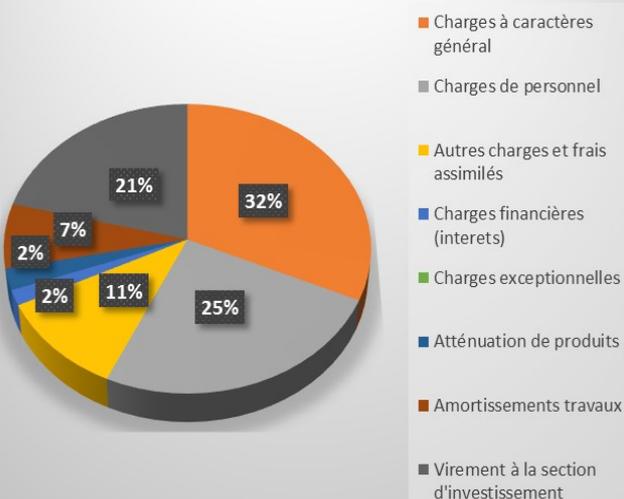
Dépenses d'investissement



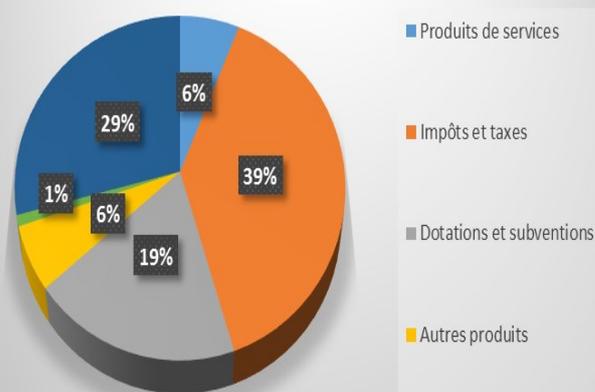
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Naissances — décès



Joséphine GIL-JEANGIRARD née le 29 juin



Ils nous ont quittés :

Joseph ORTHEAU le 24 mars

André BROSSAMAIN le 26 avril

Juliette TREZIN le 6 octobre

Conseils municipaux

Les comptes-rendus sont affichés sur nos panneaux d'affichage après les conseils municipaux et les procès-verbaux sont disponibles à la mairie. N'hésitez-pas à venir les consulter.

Elections départementales et régionales

Ces élections sont prévues en mars 2021. Les dates définitives seront précisées ultérieurement.

Démarchages téléphoniques

Certains de nos concitoyens ont reçu un appel téléphonique ou une visite de personnes se réclamant de la mairie pour des diagnostics ou des devis pour travaux !

Nous vous confirmons que la mairie n'envoie absolument personne et qu'il s'agit de démarchages mal-honnêtes.

Nuisances sonores



Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, quelle que soit l'heure, de jour comme de nuit.

RAPPEL DES HORAIRES :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Dimanche : 10h00 à 12h00

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking)...

Son montant est composé de parts communale et départementale. Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet www.taxe-amenagement.fr et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

Enquête logement

Le ministère chargé du logement réalise au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020, une **enquête sur le logement** en France métropolitaine.

Les entretiens ont été suspendus en raison de la crise sanitaire liés au Coronavirus. Ils ont repris au cours du mois de septembre.

L'enquête a pour objectif d'offrir une **photographie complète et précise du parc de logements** en France métropolitaine et de ses conditions d'occupation : indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages...

Dans notre commune, quelques logements seront sollicités. Un **enquêteur de la société IPSOS** chargé d'interroger les ménages occupant ces logements prendra contact avec certains d'entre vous. **Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.**

Les enquêteurs devront respecter de manière stricte un ensemble de mesures, ceci afin de protéger les répondants et eux-mêmes.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. Pour toute information complémentaire : <https://www.enquete-logement2020.fr> ou **0 800 970 674**

Recensement citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire, à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

Salle des associations

PRESTATIONS	Tarif Cour/ Loire	Tarif hors commune
Vin d'honneur	110 €	170 €
Location soirée 18h - 8h du matin Ou repas Midi 10h – 18h	210 €	330 €
Location journée 24h Repas midi – soir 10h – 10 h le lendemain Repas soir – midi 18h - 18h le lendemain	250 €	430 €
Location 2 jours Samedi 10h – Lundi 10h	350 €	490 €
Repas Sociétés	----	280€
Séminaire journée 9h – 17h	----	640€



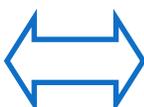
Pour toute location et/ou visite de la salle des Associations, contactez la Mairie au 02 54 46 83 60.



Agence postale de Suèvres

Horaires d'ouverture
De 9h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi, vendredi, Samedi

Fermeture le jeudi
1 rue Desjoyeaux-41500 Suèvres
02 54 20 95 86



Relais postal Café de la Pompadour

Horaires d'ouverture
Lundi au Vendredi de 7h à 20h
Samedi de 7h à 13h30
Départ courrier : 9h30 sauf samedi 10h45
42 avenue Marquise de Pompadour
41500 Ménars
02 54 46 88 73

Rappel de quelques règles en matière de rénovation des habitations à Cour-sur-Loire

Comme cela a été indiqué dans l'article suivant concernant le PLUI, notre commune est actuellement sous le régime du **RNU** (Règlement National d'Urbanisme) qui est lui-même soumis au règlement de **L'AVAP** (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine) depuis 2014 et devenu depuis **SPR** (Site Patrimonial Remarquable) « Ce sont des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » (code du patrimoine L631-1). Les règles sont plus strictes. Il faut impérativement les consulter et surtout les respecter au risque de se voir dresser un procès-verbal avec obligation de démolir ou modifier ce qui a été fait. N'oublions pas que la décision in fine n'appartient pas à la Mairie mais à la préfecture ! Par ailleurs les entreprises qui seraient mandatées pour des travaux doivent s'assurer d'avoir l'accord de l'Architecte des bâtiments de France avant d'entamer un quelconque chantier. Il serait fastidieux et trop long de décrire ici le détail des obligations en matière de rénovations, modifications ou constructions. **Le règlement complet de L'AVAP concernant Cour sur Loire est disponible à la Mairie.** Cependant à la suite de nombreuses questions de nos concitoyens sur ce sujet il paraissait intéressant de résumer les démarches dans le cas de projets de travaux. Le fait d'habiter un beau village apporte de nombreuses satisfactions mais impose de respecter un certain nombre de règles en matière d'urbanisme et d'environnement.

On sait maintenant que **L'AVAP/SPR** nous impose ces règles le tout arbitré par l'architecte des bâtiments de France (**ABF**).

Le territoire de Cour sur Loire qui est totalement **AVAP/SPR** est divisé en 4 secteurs :

Secteur 1 : *les villages de Cour et du Vivier*

Secteur 2 : *Les développements récents sur d'anciens jardins potagers ou vergers, Les Montreuil, Les Acacias*

Secteur 3 : *Les parcs des grandes propriétés*

Secteur 4 : *L'espace agricole*

Si dans les grandes lignes les prescriptions et recommandations sont similaires, il existe des différences en fonction des secteurs. Par exemple sur l'emploi de certains matériaux, les enduits extérieurs ou les toitures. Et surtout en fonction du type de bâtiment concerné, intérêt patrimonial majeur, de grand intérêt ou d'intérêt patrimonial moyen ou mineur. Chaque secteur fait l'objet d'un descriptif précis dans le règlement de **L'AVAP**.

En résumé, seuls les travaux (réfection, rénovation) strictement à l'identique, par exemple le remplacement de fenêtres, même forme, même matériaux, même dimensions et correspondant déjà aux préconisations de **L'AVAP**, pourraient être effectués sans demande d'accord.

Tout autre projet devra impérativement faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès de la Mairie, du service instructeur unifié de Grand Chambord et de l'architecte des bâtiments de France. Des formulaires officiels CERFA sont disponibles à la Mairie ainsi que les indications sur la marche à suivre et les éléments à joindre pour constituer le dossier. Ne pas respecter cette obligation peut constituer une infraction.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR a transféré l'exercice de la compétence PLUi aux Etablissements Publics de coopération intercommunale le 27 mars 2017.

De ce fait et compte tenu de l'état actuel des documents d'urbanisme sur la Communauté de communes il s'avère nécessaire d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui dotera le territoire intercommunal d'un unique document de planification.

L'élaboration du PLU intercommunal de Beauce Val de Loire répond à plusieurs objectifs.

Il s'agit tout à la fois :

- De doter le territoire d'un outil d'urbanisme cohérent et respectant les dernières évolutions législatives. Le futur PLUi remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme existants actuellement sur le territoire et permettra de disposer d'un seul document d'urbanisme de référence.
- D'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions législatives en matière d'urbanisme issues des lois Grenelle (2010) et ALUR (2014).
- D'organiser l'espace communautaire dans la perspective d'un développement cohérent du territoire en définissant une vision commune du territoire.

Le PLUi doit permettre d'aborder les enjeux du territoire en matière :

- D'Agriculture,
- De logements, d'économie, de déplacements,
- D'environnement et d'amélioration de qualité et du cadre de vie,
- De préservation du paysage naturel et du patrimoine bâti,
- D'urbanisme et d'aménagement de l'espace,
- D'équipements adaptés aux besoins et aux attentes des habitants,
- De gestion des nuisances.

A ce jour, certaines communes possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'autres sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Notre commune dispose d'une particularité : elle est actuellement sous le régime du RNU qui lui-même, est soumis au règlement de L'AVAP créé pour notre commune depuis 2014.

Compte tenu de cette particularité, ce futur PLUi devra, lui aussi, s'articuler avec règlement de l'AVAP (devenue Site Patrimonial Remarquable SPR) de Cour sur Loire qui primera en toutes circonstances.

Le calendrier prévisionnel s'établit en 4 phases :

- Début 2021** : élaboration du diagnostic par l'analyse de la situation actuel du territoire.
- Fin 2021** : élaboration de la stratégie de développement du territoire par une scénarisation des enjeux. Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi le PADD.
- Fin 2022** : écriture de la traduction du PADD en un zonage et un règlement qui fixe les règles de constructibilité sur le territoire de la CCBL.
- Printemps 2023** : arrêt du projet PLUi
- Printemps 2024** : Phase de consultation et approbation du PLUi en tenant compte des remarques par délibération du conseil communautaire.

Une démarche de consultation sera mise en œuvre tout au long de la procédure. Un premier évènement de concertation sera organisé début 2021.

Déchetterie de Suèvres



ATTENTION

Nouveaux horaires :

Samedi matin de 9h à 12h à la place de 8h à 12h

Lundi matin de 9h à 12h à la place de 14h à 17h

La carrière à déchets verts

L'accès à la carrière est exclusivement réservé aux habitants de notre commune pour les déchets verts issus de votre jardin.

Les morceaux de bâche et de plastique ont légèrement diminué, mais il reste encore du travail à faire.



Brûlage des déchets

RAPPEL :

Il est officiellement interdit de brûler à l'air libre ou par incinérateur, les déchets verts issus de l'entretien des jardins.

Cette interdiction est aussi valable pour les paysagistes, aménageurs ou toutes entreprises.

Brûler ses déchets peut être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €



Tourne à gauche : travaux de juin à décembre



Les travaux se sont déroulés en 3 phases :

- 1 Enfouissement des réseaux par le SIDELC
- 2 Déplacement et remplacement de 2 poteaux incendie, remplacement d'un tronçon de conduite eau potable avec le SMAEP et Véolia
- 3 Travaux de voirie avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Le but principal de cet aménagement est la sécurisation de la circulation sur la RD2152, la limitation des carrefours non aménagés et potentiellement dangereux, et les aménagements sécurisés des arrêts de bus.



Les quatre rues de la commune concernées par cet aménagement sont :

- 1 **La rue de l'Ecole** : entrée possible venant de Blois, entrée interdite venant de Mer
Mise en voie sans issue et sortie interdite sur RD pour aller vers Mer ou Blois
- 2 **La rue de la Loire** : aucun changement de circulation
- 3 **La rue Haute** : entrée possible venant de Blois, entrée interdite venant de Mer,
sortie possible sur RD 2152 vers Mer, sortie interdite sur RD 2152 vers Blois
- 4 **Rue des Acacias** : aucun changement de circulation



Les travaux d'enfouissement des réseaux sont financés en grande partie par le SIDELC avec des parts variables en fonction du type de prestation. La commune est aussi aidée par des subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (DSR).

Les travaux de voirie sont financés à 80% par le Conseil Départemental, 15% par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et 5% par notre commune.

Jardin du souvenir



Les mauvaises conditions climatiques de fin 2019 ont reporté le projet à 2020.

Dans un premier temps, l'entreprise FUNERALYS a relevé des tombes au printemps 2020 afin de libérer des places. Dans un second temps, cette entreprise a réalisé les travaux liés au jardin du souvenir.

Le jardin du souvenir est l'espace, mis à disposition dans l'enceinte du cimetière, pour la dispersion des cendres. Il est nécessaire de demander l'autorisation à la mairie pour pouvoir procéder à la dispersion.

Une stèle en granit gris a été installée pour délimiter ce nouvel espace situé en bout d'allée.

Le jardin du souvenir sera accompagné d'un aménagement paysager courant 2021.



Voeux du Maire Janvier 2020



La cérémonie des vœux de Cour-sur-Loire s'est tenue samedi et a été l'occasion pour le maire, Jean-Jacques Moreau, de rappeler qu'il s'est engagé dans l'action municipale il y a trente ans et que cette manifestation sympathique serait la dernière à laquelle il participerait en sa qualité d'élu. Sans surprise, en effet, il a annoncé qu'il ne se représentait pas.

Son discours a mis l'accent sur les choix fondamentaux qu'il a fait avec les conseils municipaux successifs de préserver la qualité de vie et de protéger l'environnement exceptionnel de la commune. Il a reçu la médaille du Conseil départemental des mains de Claude Denis, vice-président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Souhaitons-lui une bonne continuation et une retraite bien méritée.

Fabrication de masques



MERCI A NOS COUTURIÈRES !

Le printemps 2020 comme nous le savons a été marqué par une crise sanitaire sans précédent et surtout de longues semaines de confinement.

Alors que la pénurie de gel hydroalcoolique et de masques faisait rage chacun a essayé de s'organiser au mieux.

Un habitant de notre commune, Pharmacien, a fait don de gel hydroalcoolique et a proposé son aide pour le retrait de médicaments.

Notre commune n'était pas en reste et une petite équipe de volontaires s'est mise à l'ouvrage bénévolement au mois d'avril, fabriquant des masques selon des prescriptions bien précises.

On a nommé Nicole ZAVOLI avec sa machine à coudre et Marie OUINE. Marie ROUX et Colette CHAILLOU qui s'étaient proposées pour la coupe du tissu. N'oublions pas le précieux concours de Gérard ZAVOLI toujours prêt à donner un coup de main.

La Sologn'hotte



Depuis quelques années, chaque mardi des semaines impaires, Julie Jeuffrault au volant de sa mini Supérette ambulante, vient faire escale sur les quais de Loire, entre 16h15 et 18h.

Cette sympathique épicière propose à ses fidèles clients, une palette de produits locaux: viandes, fruits, pâtes, fromages, confitures, oeufs, huile...

N'hésitez pas à lui rendre une petite visite !



Un bouchon un sourire



UN BOUCHON : UN SOURIRE

Contrairement aux autres années, le ramassage pour l'opération «un bouchon un sourire» n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire que nous vivons en ces temps. En fonction de l'évolution de la situation, la collecte est reportée à 2021.



Pèlerinage de Sainte-Radegonde

*Nettoyage de l'église le 30 août
par l'équipe municipale*



*Le pèlerinage à Sainte Radegonde a pu avoir lieu,
malgré la COVID.*

*Monseigneur Batut nous a honorés de sa présence,
comme il le fait chaque année depuis 4 ans. Avec
l'eau de la fontaine, il a béni l'assemblée qui se met-
tait sous l'intercession de Sainte Radegonde.*

*Dans son homélie, il a rappelé que le Christ avait
choisi ses apôtres et avait nommé Pierre pour être
leur chef. Ce choix, qui a eu lieu il y a plus de 2000
ans, s'étend encore aujourd'hui à l'Eglise qui n'est
pas une association de chrétiens autoproclamés
mais un regroupement de chrétiens choisis par
Dieu, une assemblée qui ne se connaît pas nécessai-
rement mais qui se retrouve pour célébrer le sacri-
fice du Christ.*

*Nous sommes tous invités à nous joindre à cette
belle fête pour notre village, car nous sommes tous
aimés et choisis par Dieu.*

*Le diacre, Jean Poulin, a chaleureusement remercié
à la fin de la messe, Jacques Jouanneau, qui a été
depuis plus de 35 ans au service de l'église de Cour,
comme sacristain, lecteur, catéchiste, accompa-
gnant de familles en deuil et, avec son épouse Jean-
nine, le gérant responsable de la confrérie de
Sainte Radegonde dont le but principal est le péle-
rinage annuel. Merci à Jacques pour son dévoue-
ment et sa fidélité.*

Alix de Laubier



Cinéma plein air



Le Grand Bain en bord de Loire !

Samedi 29 Août, à 21h, sur les quais de Loire, le Relais du tourisme de Suèvres avec le soutien logistique de la municipalité de Cour-sur-Loire, proposait, en respectant les gestes barrières, à tous les habitants de la commune et des environs, une séance de cinéma en plein air gratuite, sur écran géant gonflable.

Nathalie Bertin, à l'initiative du projet, avait choisi de nous proposer une comédie tous publics: "*Le grand bain*" avec G. Canet et B. Poelvoorde.

La projection était assurée par la société Ciné Off de Tours.

Dans la soirée, un problème d'alimentation électrique a failli remettre en cause la projection, et nous remercions vivement les riverains qui ont permis aux organisateurs de se raccorder chez eux !

Le mois d'Août ayant été fort agréable, il avait été prévu d'installer des tables sur les pelouses pour permettre, dès 19h, aux participants qui le souhaitent, de venir pique-niquer en attendant la projection. Mr Mikaël Chauvin, notre cuisinier traiteur courtois, installé sous les platanes, proposait des boissons et de délicieuses salades composées.

Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une agréable soirée de fin d'été. Hélas, en fin d'après-midi, le temps s'est dégradé avec l'arrivée de fortes pluies, nous donnant un avant-goût du film proposé: « *Le Grand bain!* »

Heureusement, vers 20h, la pluie a cessé, le ciel s'est dégagé et la fraîcheur est tombée, permettant à la séance de se dérouler devant environ 120 spectateurs masqués et chaudement vêtus.

Une fois la séance terminée, vers 23h, nous n'avons pas manqué de bras pour débarrasser chaises et tables (un grand merci à tous !) rendant ainsi ses quais à la Loire.

Visite de l'église

Comme chaque année, André BENOIT ouvre l'église et propose une visite commentée dans le cadre des journées du patrimoine.

Notre historien passionné a accueilli les visiteurs le samedi 19 septembre : les personnes présentes se sont montrées très intéressées par les commentaires d'André.



Commémoration du 11 novembre



Cette année, même si le soleil était au rendez-vous, ce 11 novembre s'est déroulé dans un contexte très particulier en raison de la crise sanitaire.

Seules quelques personnes ont pu assister à la commémoration sans public : les représentants du Conseil municipal, le Président du Comité FNACA Suèvres—Cour sur Loire, le chef de centre des Pompiers et un porte-drapeau.



Nous remercions Christophe GENTY qui a préparé avec grand soin le monument.

UNRPA - Section de Cour-sur-Loire



Tout le monde ne le sait pas mais il y a, à Cour-sur-Loire, une association locale qui existe depuis plus de 45 ans et qui est toujours en activité.

Une association qui, en 2020, réunit 48 courtoises et courtois habitant la commune.

Il s'agit de la section de Cour-sur-Loire de l'association nationale Ensemble & Solidaires – UNRPA organisée en fédérations départementales. Association qui milite pour le bien-être des aînés de la nation en défendant les grands principes de solidarité nationale. Association nationale créée en 1945.

La section de Cour-sur-Loire se réunit tous les ans lors de son assemblée générale qui se tient généralement autour de la mi-février, réunion annuelle très suivie car très nombreux sont les adhérents qui participent.

Un repas annuel réunit tous les adhérents début octobre où se retrouvent, dans la salle des associations, pas moins de 35/40 personnes. Le repas est suivi depuis peu par un après-midi récréatif. Enfin l'association distribue tous les ans des colis de Noël à une bonne trentaine de bénéficiaires. Hélas la crise sanitaire majeure et tout à fait inédite que l'on a connue en 2020 n'a pas permis la tenue de notre assemblée générale ni de notre repas annuel suivi de son animation. Seule la distribution des colis de Noël a été maintenue. A n'en pas douter nous mettrons les bouchées doubles en 2021 pour rattraper ce retard.

Soutenez le « mouvement » en adhérant. Vous soutiendrez ainsi peut-être la dernière association encore vivante de Cour-sur-Loire à laquelle les plus anciens d'entre nous sont viscéralement très attachés.

C'est aussi un pan du patrimoine de la commune, patrimoine culturel celui-là. Et on sait combien notre commune est attachée à son patrimoine.

Pour soutenir l'association vous pouvez contacter un des trois membres du bureau André Benoit, Jean-Marie Badaire ou Bernard Talichet et bien sûr, pourquoi pas, rejoindre le bureau pour donner un peu de vitalité à notre organisation et assurer sa pérennité.

L'association des Francs-Courtois

Les membres de l'association se sont réunis samedi 12 septembre en présence du Maire, d'un conseiller municipal et de futurs bénévoles.

Une réflexion a été menée pour relancer des manifestations, en particulier à l'attention des enfants mais la crise sanitaire nous a obligés à reporter le calendrier.

Une nouvelle réunion sera fixée au cours du premier trimestre 2021.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter Catherine DUVIGNEAU l'actuelle présidente au 06 71 57 13 94 ou Chantal DESIRE la trésorière au 06 71 57 13 94.

Sapeurs-pompiers Suèvres et Cour-sur-Loire



2020 aura été une année très particulière pour nous tous. Cette période a été très dure pour les soignants, la population et l'économie en générale.

N'oublions pas les victimes de ce virus et les familles endeuillées.

Cette situation a montré l'importance d'un système de soins rapide et de proximité. C'est pour cela que les associations qui viennent en aide aux gens sont plus que jamais nécessaires.

Le corps des Sapeurs Pompiers volontaires de Suèvres – Cour/Loire se bat dans cette optique, et nous avons besoin de personnes dévouées pour nous rejoindre dans cette lutte.

Nous espérons à tous une année 2021 bien meilleure que celle que nous sommes en train de vivre.

Prenez soins de vos proches dans cette épreuve.

Sergent CHARTIN Olivier
Chef de centre des Sapeurs Pompiers Suèvres – Cour/Loire

Comité FNACA Suèvres et Cour-sur-Loire

Nous avons repris nos réunions de Comité les 7 septembre et 5 octobre. Le bureau était présent au complet (13 membres). Présente aussi la représentante de la municipalité, Monique Zéphirin. Il a été décidé que l'Assemblée Générale serait reportée à plus tard. Elle était prévue le 23 octobre.

Par la presse vous avez pu lire que la distribution des cartes et calendriers auraient bien lieu à cette date du 23 octobre. Et puis, qu'en sera-t-il de la choucroute et du repas de fin d'année ?

J'espère de tout cœur que le journal l'Ancien d'Algérie va reparaitre, et que je pourrai rendre compte de cérémonies et d'autres événements. Si besoin est, n'oubliez pas que des aides peuvent être accordées aux adhérents ou aux veuves en difficultés par l'ONAC et la FNACA.
Renseignements auprès de Roland BORDEAU.

En conclusion de sa dernière réunion, le 5 octobre, le Président Claude Bourgoïn dit qu'il espère pouvoir vous donner une date pour la prochaine Assemblée Générale. Lui-même et le Comité vous accueilleront avec plaisir. Préparez vos questions... et n'oubliez pas votre masques !

A bientôt.

Que Noël et la fin d'année vous soient agréables quand même...

Michel MARTIN

Syndicat d'adduction d'eau potable SUÈVRES, MÉNARS et COUR-SUR-LOIRE

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE Suèvres - Cour-sur-Loire - Ménars

Les travaux d'études patrimoniales débutés en Décembre 2018 sont enfin terminés. De nombreuses rencontres entre les acteurs et les membres du syndicat ont eu lieu tout au long de l'année 2020. Les études menées par un cabinet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont permis une analyse fonctionnelle des réseaux du village en fonction de l'évolution des consommations.

Même si certaines canalisations seront remplacées autour du nouveau «tourne à gauche», le réseau reste en bon état dans le village.

Néanmoins, pour la programmation d'actions futures, l'étude laisse apparaître des travaux à court terme pour le château d'eau de Suèvres fragilisé par le poids des antennes téléphone qu'il supporte.

Enfin, des discussions sont également initiées à propos du château d'eau de Ménars, nécessitant une intervention rapide car devenu trop petit pour alimenter tous les foyers ménarsois au vu de l'expansion démographique du village.

L'étude patrimoniale a coûté au syndicat 52 000€, subventionnée à 80% par l'Agence de l'eau.



Syndicat de lagunage SUEVRES / COUR-SUR-LOIRE

Le Syndicat de lagunage a élu Sylver GENTÉ comme nouveau Président.

Après 28 ans de service, notre lagunage demandait quelques points de remise en état pour son bon fonctionnement, il a donc été réalisé la réfection de l'ouvrage de retenue des boues avec consolidation des poteaux et plaques béton.

Puis la sortie du rejet des eaux traitées vers la Tronne à été refaite et renforcée par un béton afin que les rats musqués ne viennent plus endommager ce secteur.

La collecte des déchets ménagers

Elle s'effectue en porte-à-porte **le mardi entre 5h et 12h30**. Il est recommandé de sortir votre bac roulant la veille au soir après 19h, et d'orienter la poignée du bac côté rue. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique.

Pour toutes questions concernant la collecte (dégradations, vol, déménagement...), contactez VALECO au 02 54 74 62 53.

Rappel : les sacs de croquettes, sacs plastiques, sacs de litières, polystyrène et barquettes alimentaires sont à déposer aussi avec les ordures ménagères.



N'oubliez pas de composter vos déchets de cuisine et de jardin !

Grâce au compostage, vous réduisez vos déchets et les valorisez à domicile.

Le compost obtenu est un engrais naturel et puissant pour vos plantations.

Pour acheter un composteur : téléchargez le bon de commande sur valeco41.fr.



Le tri des déchets recyclables

Localisation du point tri : cimetière - rue du bourg

Déposez vos déchets recyclables dans les colonnes de tri sélectif pour favoriser le recyclage !



petits cartons, papiers, journaux, magazines, publicités, enveloppes blanches / non souillées

Pots, bocaux et bouteilles en verre

bouteilles et flacons en plastique (bouteilles, gels douches, shampoings), boîtes en métal (boîtes de conserves, pots, bocaux et bouteilles en verre, canettes de soda, aérosols / laisser les bouchons

Les dépôts sauvages (encombrants, cartons, gravats...) sont interdits et passibles de poursuites pénales.

Les grands cartons sont à déposer en déchèterie.

Déchèterie de Suèvres

Dans le cadre d'une convention passée avec le SIEOM de Mer : accès autorisé à la déchèterie de Suèvres, Les Gribouzys. Pour en savoir plus sur les horaires www.sieom-mer.fr ou voir page 11.

Nouveauté en 2020

La collecte de l'amiante des usagers est assurée, sur demande et prise de RDV au préalable auprès des services de VALECO.

Pour en savoir plus sur la collecte des déchets et retrouver toute l'actualité du Syndicat VALECO

facebook.com/valeco41 ou sur Internet : valeco41.fr



Le Relais du tourisme de Suèvres-Cour sur Loire propose chaque année de mai à septembre des expositions très variées au moulin Rochechouard. Cette année, en raison de la crise sanitaire, toutes nos activités n'ont pas pu être reconduites. Les visites de village, l'exposition des peintres à l'église St Lubin et la randonnée pédestre, notamment. Nous avons été contraints de commencer au 1^{er} juillet.

Par contre, les horaires du moulin ont été modifiés pour permettre aux touristes de visiter le moulin également le matin. Nos étudiants salariés ont proposé, en juillet et août le mercredi, des promenades guidées autour du moulin.

Fin août, sur les bords de Loire à Cour sur Loire, un public nombreux, malgré la pluie, a assisté à la projection du film le grand bain sur écran géant.

Notre association encourage les personnes désireuses de nous aider à nous contacter. En effet, nous avons besoin de personnes pour tenir des permanences au moulin, aider à l'organisation de la randonnée pédestre...

Vous pouvez nous contacter : rit.suevrescour@gmail.com ou au 06 86 04 59 59

Après le second tour des municipales 2020, la Communauté de Communes Beauce Val de Loire a procédé à l'élection de son Président, puis à celles des vice-présidents.

Le nouveau bureau est le suivant :

Président : Pascal Huguet, Maire de Concriers

1^{er} Vice-Président : Vincent Robin, maire de Mer, en charge des Ressources Humaines et Mutualisation, et Gens du Voyage

2^{ème} Vice-Président : Jacques Bouvier, maire de Vievy le Rayé, en charges des Finances

3^{ème} Vice-Président : Astrid Lonqueu, maire de Maves, en charge du Développement Durable, de l'Urbanisme et de l'Habitat

4^{ème} Vice-Président : Joël Naudin, maire de Oucques, en charge des Travaux

5^{ème} Vice-Président : Frédéric Dejente, maire de Suèvres, en charge du Développement Economique

6^{ème} Vice-Président : Catherine Bloquet-Massin, maire de Briou, en charge des compétences Scolaire et Jeunesse

7^{ème} Vice-Président : Christian Justine, maire de Muides, en charge du Tourisme

8^{ème} Vice-Président : Annie Bertheau, Première -adjointe sur la commune de Mer, en charge de la Petite Enfance, de l'Enseignement Musical, des Solidarités, et de la Cohésion Sociale

9^{ème} Vice-Président : Marc Galandau, maire de Boisseau, en charge du Cycle de l'Eau et des Voiries

Un membre complémentaire du bureau a été élu : Marc Fesneau, actuellement ministre des relations avec le Parlement.

Le nombre total de conseillers communautaires siégeant est de 50.

La commune de Cour sur Loire est représentée par Messieurs Jean-Yves GONIDEC, conseiller titulaire et Sylver GENTÉ, conseiller suppléant.

Entre autres, la CCBVL siège :

Au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

Au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise

Au Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois Valeco

Au Syndicat Mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendomois Valdem

Au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents

Au Syndicats à vocation scolaire de Binas et de Oucques

Au Syndicat mixte Val de Loire Numérique

A la SEM Territoires Développement

A la MARPA de Oucques la Nouvelle

A la SCIC Bois Energie Centre

A la ZPS Petite Beauce dans le cadre de Natura 2000

Au Syndicat Mixte à vocation sportive et éducative de Oucques

Au Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères du groupement de Mer SIEOM

La CCBVL a pris la compétence scolaire et remplace les anciens SIVOS.

La CCBVL entreprend durant ce mandat l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale). Ce projet s'étalera sur la durée du mandat et chaque commune y sera associée. Un Comité de Pilotage a été mis en place et le territoire de la CCBVL a été partagé en 3 secteurs. Cour sur Loire fait partie du secteur Sud dont le pilotage est assuré par M. Frédéric Dejente, maire de Suèvres.

Les représentants de notre commune dans ce projet sont Mme Alix de Laubier et Monsieur Bertrand Pommier.

Parmi les projets de la CCBVL :

- Continuer le développement de la zone d'activités des Portes de Chambord, avec la fin de la construction d'une ferme photovoltaïque, la construction d'un méthaniseur, la construction d'un nouveau (et probablement dernier) bâtiment d'activités logistiques, la commercialisation de parcelles plus petites pour des implantations d'unités de production plus génératrices d'emplois par rapport au m2 vendus
- Développer les autres zones d'activités sur le territoire de la CCBVL
- Maintenir ou aider à la création de petits commerces dans les villages
- Combattre la désertification médicale
- Entretien et construire des écoles, comme le groupe scolaire de Josnes en fin de travaux
- Entretien des voiries intercommunales
- Mettre en service le centre de formation lié au nucléaire dans l'ancien restaurant près de la sortie d'autoroute
- Communiquer pour travailler le développement touristique sur le territoire
- Concrétiser, avec le Conseil Départemental, la déviation Ouest de Mer

La mutualisation avec la Communauté de Communes Grand Chambord du service urbanisme est toujours active. Dans ce cadre, La Maison de l'Habitat, un bureau type guichet unique, est aujourd'hui à la disposition de tous les administrés des 2 Communautés de Communes, pour informer, guider, aider, et accompagner tous types de projet liés à la construction et à la rénovation. Pour les joindre :

SERVICE D'INFORMATION & D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

 **02 54 78 10 12**

 **contact@maisondelhabitat.fr**

 **Maison de l'Habitat Grand Chambord Beauce Val de Loire** www.maisondelhabitat.fr

La maison de service au public itinérante



La Maison de services au public passe dans votre commune

le 4^{ème} lundi de chaque mois

de 9h30 à 12h30

La Maison France services itinérante Beauce Val de Loire est en fonctionnement depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté de communes. En un peu plus de 2 ans de service, la Maison France services comptabilise près de 5205 rendez-vous pour 7830 démarches réalisées.

Les démarches réalisées à la Maison France services :

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP ...).
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne.
- Aide à la constitution de dossiers divers.
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1^{er} niveau)

Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

- Les Passeports—Les cartes d'identité—Les permis de conduire—Les cartes grises

CONTACT

Caroline SODOYER - Julie SANTERRE — 06.77.16.46.94
franceservices@beaucevaldeloire.fr

Les Portes de l'emploi



Les Portes de l'emploi, c'est la structure de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire créée en 2005 par les élus, pour, d'une part, accompagner les entreprises qui recrutent et d'autre part favoriser l'accès à l'emploi des habitants du territoire.

Les Portes de l'emploi sont là pour faciliter l'implantation et le développement des entreprises, fédérer les acteurs de l'emploi, mobiliser des candidats potentiels, proposer une logistique de recrutement. C'est un service entièrement gratuit pour les entreprises.

02 54 81 37 69 - 1 rue Fortineau - MER

Relais Assistantes Maternelles



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'échanges, d'information et d'orientation pour les parents employeurs et les assistantes maternelles.

Ce service est itinérant pour être au plus près de notre jeune public, professionnelles, parents !

Le Ram propose des matinées d'éveil sur l'ensemble de la communauté de communes, en se déplaçant au sein des communes suivant un planning annuel, de 9h30 à 11h30 pour les enfants de 0 à 3 ans confiés à une assistante maternelle et les parents en congé parental qui le désirent. Cette année encore, nous sommes présents un vendredi sur deux, à la salle des fêtes de Cour sur Loire (excepté pendant les vacances scolaires).

Ces temps d'animations permettent aux adultes de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, sur les questions qu'ils se posent, tout en proposant des ateliers aux enfants (activités manuelles ou musicales, cuisine, manipulation, motricité, lecture et chansons...).

Le relais organise aussi trois grandes manifestations dans l'année : le carnaval au mois de Mars, la fête du RAM en juillet et le spectacle de Noël. Les assistantes

Pour tous renseignements, le bureau du RAM est ouvert le lundi et jeudi de 14h à 18h, le mardi de 14h à 16h45 et le mercredi de 14h à 16h30. Lors des vacances scolaires vous pouvez joindre l'animatrice le lundi de 14h à 18h, les mercredis et jeudis de 9h à 17h, les mardis et vendredis de 10h à 18h.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Animatrices : Mélanie WAGNER et Karine TARIN

26 rue du Sergent Bernard - 41500 MER

Tél : 0254333844



Voici une scène de la vie à Cour-sur-Loire au début du 20ème siècle. La descente à la Loire est devenue après la guerre 1914/1918, la rue de Verdun.

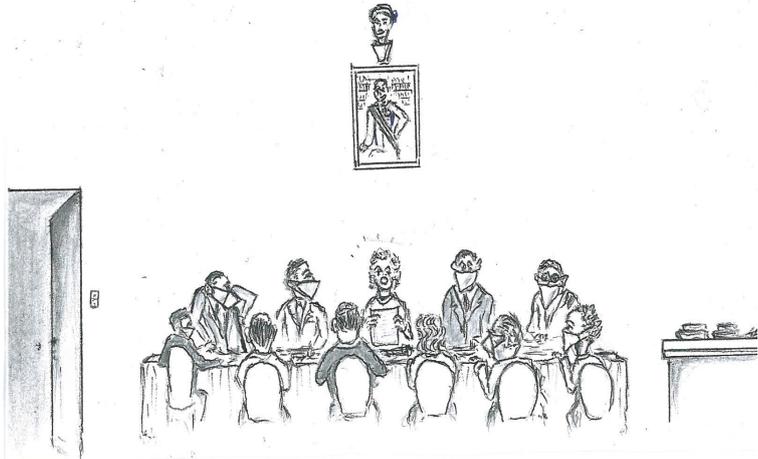
On y voit sur la gauche, Joséphine Gaveau et près d'elle, son mari Henri Gaveau qui tenait l'harmonium à l'église.

Sur le côté droit de la route, Gérard Besson est assis à cheval sur le muret. L'homme à la casquette près de lui serait le pêcheur de Loire : Arsène Lefèvre.

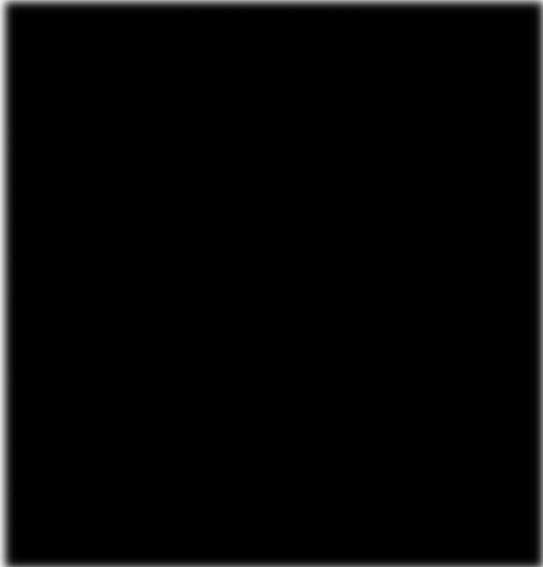


Aujourd'hui...





Dessin et mots croisés réalisés par Jacques JOUANNEAU



	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

VERTICAL

- A – Ministre de Louis XIII
- B – Les Nations Unies—Important pays de l'Asie
- C – Unité de formation—Unité de masse
- D – Veste—Interjection
- E – Accusé de réception
- F – Ancien Maire de Cour-sur-Loire de 1989 à 1995
- G – Générateur d'ondes lumineuses Première page
- H – Longue période Empereur romain
- I – Département français Non déclaré

Réponses :

Horizontal : Rouballay—Info—Ano—Cu—Lacs—Terre—Or—Orne—Lino—Inn—Azur—Eden—Anon—UE—Attend

Vertical : Richelieu—ONU—Inde—Uf—Tonne—Boléro—Na—AR—Crouzat—Laser—Une—An—Neron—Yonne—ND

Le contexte est compliqué pour l'activité économique, cependant ces entreprises ont accepté de nous aider à financer ce bulletin municipal en couleur. Nous les remercions très chaleureusement.




La Maison du Vivier
Mikaël Chauvin
(cuisinier-pâtissier)
Traiteur
06 09 82 19 51
lamaisonduviviertraiteur@gmail.com
aubistrotdutemps.com

49, 51 rue Jean et Guy Dutems
41500 MER

Élaboré à partir
de produits du terroir



Bruno ROMAIN
Maître Artisan - Menuisier - Ébéniste
Toutes fabrication & pose sur mesure
BOIS - ALU - PVC
3, rue des acacias 41500 Cour-sur-Loire
06.78.53.50.28 - 02.54.46.89.15
brunoromain41@gmail.com
www.menuiserie41.fr



SOCREAM

Groupe BARDEC



M. José DE MAGALHAES MOURA
Maçonnerie générale

Email : mja.maconnerie41@gmail.com

Mobile : 06 12 34 88 67
Tél. : 02 54 78 71 15

19 Rue de la Mairie
41500 COUR SUR LOIRE

**AéroDécap⁴¹**
TONY DOS REIS
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

 **Décapage écologique**



**PARTICULIERS
PROFESSIONNELS**

Retrouvez le naturel en redonnant
une nouvelle vie à vos supports

**Sablage • Aérogommage
• Hydrogommage
Nettoyage haute pression
BOIS - MÉTAL - PIERRE...**

06 88 41 06 73

41500 COUR SUR LOIRE
contact@aerodecap41.fr
www.aerodecap41.fr



02.54.70.03.71
41500 MENARS

- Alimentation Générale
- Produits BIO et Régionaux
- Butagaz
- Poisson le vendredi
- Livraison à domicile

**Proxi
MARCHÉ**

**A4 NATURE**



2

O

2

O

PLACE
DE LA
FONTAINE